



Bundesamt
für Gesundheit

Office fédéral
de la santé publique

Ufficio federale
della sanità pubblica

Uffizi federal
da sanadad publica

Qui devrait se faire vacciner contre la grippe saisonnière?

Etat: le 24.10.2006

La vaccination contre la grippe est conseillée aux personnes qui appartiennent à l'un des groupes suivants car elles courent un risque accru de complications après une grippe (vaccination prise en charge par les caisses-maladie):

- Personnes au dessus de 65 ans,
- Personnes, enfants ou adultes, présentant une maladie cardiaque ou pulmonaire chronique, un asthme chronique, une cardiopathie congénitale, une fibrose kystique, une maladie endocrinienne chronique comme le diabète, une insuffisance rénale, une hémoglobinopathie ou une immunodépression,
- Personnes, enfants ou adultes, ayant régulièrement besoin d'un suivi médical,
- Pensionnaires de foyers pour personnes âgées et de foyers médicalisés et patients d'établissements pour maladies chroniques.

La vaccination contre la grippe est aussi conseillée aux personnes suivantes (vaccination non remboursée aux assurés de moins de 65 ans, toutefois souvent financée par l'institution, par ex une clinique):

- Corps médical, personnel soignant ainsi que toute personne en contact direct avec des patients et/ou des pensionnaires lors de soins à domicile ou dans les hôpitaux, cabinets médicaux, foyers pour personnes âgées, foyers médicalisés, maisons de cure et pharmacies,
- Personnes qui sont en contact étroit avec des personnes à risques ou qui vivent avec ces dernières (enfants compris),
- Depuis 2005 professionnels qui ont des contacts avec de la volaille et des oiseaux sauvages:
 - Le personnel en charge du contrôle des épidémies animales,
 - Le personnel des abattoirs en contact avec des volailles vivantes,
 - Les vétérinaires et leurs collaborateurs,
 - Les éleveurs de volaille,
 - Les personnes avec contacts étroits et fréquents avec des oiseaux sauvages ou d'élevage (par ex. ornithologues, taxidermistes, garde-faune, garde-chasse, employés des douanes en contact direct avec de la volaille importée vivante).

Une vaccination contre la grippe peut aussi être envisagée pour toutes les personnes qui veulent limiter le risque de maladie ou qui souhaitent éviter une incapacité de travail prolongée.

Office fédéral de la santé publique
Maladies transmissibles